

Concept COVID 19

FSG La Sarraz

La société de gymnastique de La Sarraz autorise la poursuite des entraînements à l'extérieur comme en salle. Les leçons de gymnastique peuvent être pratiquées selon le concept établi et jusqu'à nouvel avis de la Commune, du Canton ou de la Confédération. Les monitrices et moniteurs devront faire respecter, envers les gymnastes ou athlètes et les parents, le plan mis en place par la société.

Le concept de protection de la société du 19.04.2021 devra être respecté, ainsi que les différentes directives COVID édictées par l'Etat de Vaud, Swiss olympic, Swissathlétics, FSG, ...

La société affichera sur le panneau de la salle de gym et dans l'armoire principale de la salle, les documents A4 sur les mesures à respecter, édictées par l'OFSP ainsi que de Gym Vaud.

Une copie du concept sera remise aux coachs des athlètes, une à disposition dans l'armoire principale de la salle de gymnastique et une envoyée à la commune de La Sarraz

Après lecture des divers plans de protections, ordonnances et règlements, voici les conditions pour la reprise des activités sportives par les clubs :

Obligation du port du masque

- ✚ ***Port du masque pour toutes Les Personnes né (ées) en 2001 et après dès l'entrée dans les locaux de la salle de sport (corridors, escalier, toilette, vestiaire, ...)***
- ✚ ***Obligation du port du masque pendant la leçon pour la monitrice ou le moniteur***

Pratique de la gymnastique en intérieur

- ✚ Les Personnes né (ées) en 2001 et après peuvent pratiquer la gymnastique
- ✚ ***Les Personnes né (ées) en 2000 et avant peuvent pratiquer le sport pour le moment en respectant les distances, 1.5m, par groupe de 15 personnes par salle***
- ✚ La surveillance est autorisée pour les moins de 16 ans (port du masque dans ce cas pour le gymnaste aussi)
- ✚ ***Groupe mère/père enfants, par groupe de 15 / monitrices, enfants inclus Maximum***
- ✚ Respect des règles d'hygiène de l'OFSP
- ✚ La commune met à disposition dans la salle de gymnastique du matériel de désinfection, en plus du matériel mis en place par la société au terrain et à la salle. ***Merci d'avertir Cyril en cas de manque de matériel***
- ✚ Une désinfection des mains est obligatoire avant et après chaque entraînement, il peut être remplacé par un savonnage des mains
- ✚ Une liste de présence devra être tenue à jour au début de chaque entraînement ***et transmise dans les deux heures qui suivent à Cédric Gaudard en cas de demande*** pour ceux qui n'utilisent pas la liste de présence J&S
- ✚ Désinfection régulière du matériel utilisé, des objets touchés ou des mains, s'il n'est pas possible de désinfecter certain matériel (exemple au agrès, les engins ayant besoin de magnésie ne peuvent pas être désinfectés). Il ne faut pas oublier de désinfecter à la fin de la leçon les poignées de portes et fenêtres, boutons de robinet, interrupteurs bancs des vestiaires, portes habits, ...
- ✚ Respect de la distanciation sociale et pas de contact corporel avant et après l'entraînement
- ✚ Privilégier l'usage du matériel individuel lors des entraînements. Dans le cas contraire, augmenter la désinfection personnel et/ou du matériel

- ✚ Respect des prescriptions spécifiques de l'OFSP pour les personnes particulièrement vulnérables
- ✚ Dans le bâtiment de la salle de gym, les groupes ne doivent pas se croiser dans la salle de gymnastique, le groupe suivant attend avec sa monitrice ou moniteur sur les escaliers de la salle côté gare ou côté ville lorsque la salle est occupée par deux groupes, que le groupe précédant ait quitté la salle, avant de prendre possession de la salle à son tour. **Dans ces moments d'attente le port du masque est obligatoire pour les personnes dès 12 ans et plus ainsi que le respect de la distance social (1,5m)**
- ✚ Les membres doivent venir au cours en tenue d'entraînement et à l'heure donnée par la monitrice ou le moniteur le retour à la maison se fait immédiatement après l'entraînement
- ✚ **L'accès aux vestiaires** est autorisé pour poser ses affaires tout en respectant la distance social, port du masque obligatoire sauf sous la douche.
- ✚ Ce dernier devra être désinfecté à la fin de la leçon avant l'entrée du groupe suivant
- ✚ **Pas de limitation pour les 20 ans et moins, soit pour celles et ceux né-e-s jusqu'en 2001**
- ✚ **Pour les 21 ans et plus, capacité maximale de 5 personnes dans un vestiaire jusqu'à 60m2. Dès 60m2 : 1 personne par 10 m2**
- ✚ **En cas de mixité (plus et moins de 20 ans), chaque personne est comptabilisée comme si elle avait plus de 20 ans.**
- ✚ **Les douches sont Ouvertes pour tous**
- ✚ Il est possible de fermer la salle de gym à clé durant la leçon (merci de ne pas oublier de laisser la clé dans le coffret pour que la monitrice ou moniteur du groupe suivant puisse entrer)
- ✚ **Les séances de : comité, monitrices/teurs, assemblée générale, ... de plus de 10 personnes sont interdites**

Pratique de la gymnastique en extérieur (athlétisme, cours à pied, ballade, ...)

- ✚ **Vestiaires Ouverts aux Personnes né (ées) en 2001 et après**
- ✚ Plusieurs groupes de 15 personnes (coach compris) bien espacés sont autorisés
- ✚ **Port du masque obligatoire pour les plus de 20 ans, dans les espaces intérieurs, (sanitaires, vestiaires, etc.)**
- ✚ Pas de restriction de nombre pour les les personnes né (ées) en 2001 et après, dans les espaces intérieurs, (sanitaires, vestiaires, etc.)
- ✚ **Pour les personnes né (ées) en 2000 et Avant, peuvent pratiquer le sport en extérieur groupe de 15 aux maximums**

Restriction d'accès

- ✚ **Les parents doivent attendre leurs enfants à l'extérieur des installations sportives (extérieur du bâtiment pour la salle de gym)**

Le responsable COVID 19 pour la société est Cédric Gaudard, tél 079 449 47 71

Mail : cedric@fsg-lasarraz.com

Le comité se tient naturellement à disposition pour tout complément d'information ou question. En vous remerciant de votre compréhension, nous vous souhaitons plein de santé et une belle reprise.

Meilleures salutations sportives

Encore tous mes vœux pour cette reprise après de bonne vacances pour certains (aines)

Pour le comité de la FSG La Sarraz

Cédric Gaudard

Coronavirus

Valable dès le 19.04.21

**VOICI COMMENT
NOUS PROTEGER :**



A la gym !

Pratiquer en toute sécurité et stopper l'augmentation des cas

+ 20 ans

- 20 ans (-> 2001)



Sport en groupe en intérieur autorisé avec 1,5m de distance ET masque.
Max. 15 personnes par salle (25m²/pers. pour ne pas porter le masque)



Sport individuel en Intérieur autorisé avec 1,5m de distance ET masque.
10m²/pers. min. pas de limite de nombre (25m²/pers. pour ne pas porter le masque)



Sport en intérieur autorisé sans restriction



Masque obligatoire pour les entraîneurs en tout temps et pour les gymnastes dès 12 ans dans les vestiaires et hall



A l'extérieur, le sport est autorisé dès lors que le masque est porté ou que la distance de 1,5m est respectée



Compétitions autorisées, max. 15 gymnastes - huis clos (en attente de confirmation de l'OFSP)



Groupes Parents-Enfants autorisés max. 15 pers., enfants compris (règles pour les parents idem +20ans)



Compétitions autorisées, huis clos

www.gymvaud.ch/covid19

Pour rappel :



En cas de symptômes, rester à la maison



Se désinfecter les mains avant et après l'entraînement



Établir une liste de présence pour chaque entraînement



GYMVAUD

La Confédération assouplit les mesures contre le coronavirus

14.04.2021

A partir du 19 avril:



Réouverture:



Terrasses des bars et restaurants



Établissements de loisirs et de culture (y c. intérieur)



Installations sportives (y c. intérieur)



Événements à nouveau autorisés

15

Règle générale: max. 15 personnes



Avec public à l'intérieur: max. 50 personnes et 1/3 de la capacité



Avec public à l'extérieur: max. 100 personnes et 1/3 de la capacité



Enseignement en présentiel dans les hautes écoles à nouveau possible

Max. 50 personnes. Valable pour les hautes écoles et les formations continues



Compétitions de sport amateur: max. 15 personnes

Uniquement pour les sports sans contact physique

Mesures toujours en vigueur:



Rencontres privées à l'intérieur: max. 10 personnes



Télétravail obligatoire



Restrictions pour les activités sportives et culturelles (exceptions pour les moins de 20 ans)



Restent fermés: bars et restaurants (intérieur), discothèques, salles de danse, bains (intérieur)



Port du masque: obligation étendue



Recommandation: faites-vous tester!



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesrat
Conseil fédéral
Consiglio federale
Cussegl federal
Federal Council

Les mesures de base restent importantes!

